

APSIDE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.006.401 euros

Siège social : 4, place des Ailes - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

309 065 084 - RCS NANTERRE

(la « Société »)

AFFECTATION DU RESULTAT **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

DECIDEE LORS DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 24 JUIN 2025**

EXTRAIT DE LA TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'un montant de 24.190.382,49 €, à savoir :

- bénéfice de l'exercice :	4.113.644,21 €
- report à nouveau :	20.076.738,28 €

en intégralité au crédit du compte Autres Réserves.

Pour extrait certifié conforme à l'original

La Présidente

Société APSIDE-ADVANCE

Représentée par Valérie LAFDAL



Désignation de l'entreprise : Apside Sas		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 4 Place des Ailes		Durée de l'exercice précédent* 12	
92100 Boulogne Billancourt			
Numéro SIRET* 3 0 9 0 6 5 0 8 4 0 0 0 6 8			Néant ☐ *
		Exercice N clos le 31/12/2024	
		N-1 31/12/2023	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP
		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *		Stocks	Créances

Désignation de l'entreprise : <u>Apside Sas</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>1 006 401</u>)	DA	1 006 401
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	124 256
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	3 241
	Report à nouveau	DH	20 076 738
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 113 644
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	133 187
	TOTAL (I)	DL	25 457 467
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	344 657
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	344 657
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 087 141
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	12 844 365
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	17 419 607
	Dettes fiscales et sociales	DY	24 495 619
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	12 257 746
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 456 041
TOTAL (IV)	EC	69 560 518	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	17
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	95 362 660	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	69 560 518
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 078 022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Apside Sas		Exercice N						Néant ☐ *
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		Exercice (N-1)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue <div>biens*</div> <div>services*</div>	FD		FE		FF		
		FG	163 088 119	FH	200	FI	163 088 319	179 784 958
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	163 088 119	FK	200	FL	163 088 319	179 784 958
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	47 301	53 404
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 091 714	130 989
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 366 652	1 483 008
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	165 593 986	181 452 359
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	223 519	38 114
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	56 234 994	59 285 860
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 201 211	2 379 576
	Salaires et traitements*					FY	70 758 248	77 844 306
	Charges sociales (10)					FZ	29 068 886	31 894 653
	DOTATIONS D'EXPLOITATION <div>Sur immo. <div>- dotations aux amortissements*</div><div>- dotations aux provisions</div></div>					GA	612 537	711 060
						GB		
						GC		76 625
						GD		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*							
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	70 592	114 109
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	159 169 986	172 344 302
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 423 999	9 108 057
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	323 974	142 291
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	323 974	142 291
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	589 199	59 715
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	589 199	59 715
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(265 225)	82 576
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	6 158 774	9 190 633

Désignation de l'entreprise : ApSide Sas		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	70 000	10 106
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	45 587	17 900
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	115 587	28 006
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	872 741	369 968
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 023	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 127 819	27 237
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 001 584	397 206
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 885 997)	(369 199)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	249 878	1 406 059
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(90 745)	1 398 801
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	166 033 546	181 622 657
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	161 919 902	175 606 083
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	4 113 644	6 016 574
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 091 714	130 989
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	943 783	940 537
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
Cf état annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		2 001 583	115 587	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : **Apside Sas**

31/12/2024

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>ApSIDE Sas</u>										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	18 824 367	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	2 219 682	KW		KX	492 232	
		Matériel de transport *					KY	1 133 164	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	3 501 337	LC		LD	206 958
	Emballages récupérables et divers *					LE	14 200	LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	2 280	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	6 868 383	LO		LP	701 470		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	2 284 255	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	3 566 469	1U		1V	434 117		
TOTAL IV				LQ	5 850 724	LR		LS	434 117			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	31 543 474	OH		OJ	1 135 587			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	18 824 367	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers		IU		MM	884 450	MN	1 827 464	MO		
		Matériel de transport		IV		MP	129 850	MQ	1 003 314	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	3 755	MT	3 704 540	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	14 200	MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	2 280	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	1 018 055	NH	6 551 798	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW		
Autres participations		IO		OX		OY	2 284 255	OZ				
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	40 587	2F	3 960 000	2G				
TOTAL IV		I3		NJ	40 587	NK	6 244 255	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	1 058 641	OL	31 620 419	OM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IGREC

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Apside SasNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

+	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Apside SasNéant ☐ ***CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	950 521	PF	3 763	PG		PH	954 284
TOTAL I		RK	950 521	RM	3 763	RN		RO	954 284
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 321 551	QE	390 263	QF	884 450	QG	827 364
immobilisations	Matériel de transport	QH	768 295	QI	136 872	QJ	129 850	QK	775 317
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 758 907	QM	307 808	QN	2 732	QO	3 063 983
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	4 848 753	QV	834 943	QW	1 017 031	QX	4 666 664
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	5 799 274	QP	838 706	QQ	1 017 031	QR	5 620 948

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventile (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventile (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventile (NW - NY)	NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Apside SasNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur	6A	6B	6C	6D
	- incorporelles	6E	6F	6G	6H
	- corporelles	O2	O3	O4	O5
	- titres mis en équivalence	9U	9V	9W	9X
	- titres de participation	O6	O7	O8	O9
	- autres immobilisa- tions financières(1)*	6N	6P	6R	6S
	Sur stocks et en cours	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TV	TZ	UA
		7C	UB	UC	UD
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : **Apside Sas**

31/12/2024

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>Apside Sas</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	3 423 535	UR	(0)	US	3 423 535				
	Autres immobilisations financières	UT	536 465	UV	(0)	UW	536 465				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	166 637		166 637						
	Autres créances clients	UX	46 753 657		46 753 657						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	76 310		76 310						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	22 200		22 200						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	30 489		30 489					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 306 913		3 306 913					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	42 721		42 721					
	Groupe et associés (2)	VC	2 518 732		2 518 732						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 073 749		3 073 749						
	Charges constatées d'avance	VS	528 621		528 621						
	TOTAUX		VT	60 480 030	VU	56 520 030	VV	3 960 000			
	RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 087 141		1 087 141						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	17 419 607		17 419 607						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 988 720		6 988 720						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 151 172		6 151 172						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 557 532		10 557 532						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	794 631		794 631						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	12 847 929		12 847 929						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 257 746		12 257 746						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	1 456 041		1 456 041						
TOTAUX		VY	69 560 518	VZ	69 560 518						
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>Apside Sas</u>		Néant ☐ *		Exercice N, clos le :							
				3 1 1 2 2 0 2 4							
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA 4 113 644			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WB							
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	28	110	XE 61 432		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	33	322			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	6	179	882	XX			XW 6 141 362	
	Amendes et pénalités		WJ	(38	520)		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	616 512	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8		
			- imposées au taux de 0 %						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	1 180		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I		WR 10 934 130	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	7 760 827
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV		
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH		
			- imposées aux taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts								XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*										ZY	
Majoration d'amortissement *										XD	
Mesures d'atténuation de la base imposable	France Ruralités Revitalisa-tion(FRR)(44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexes		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)		L5			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 ocies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XG 707 257		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH 8 468 084	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	2		466	046			
		déficit (II moins I)							XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		2		466	046		
									XO		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Apside Sas

31/12/2024

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Apside SasNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	5 695 315	ZW	6 106 366
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Organic	9K	234 689	9L	248 402
Participation des salariés	9M	249 878	9N	1 406 059
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	6 179 882	YO	7 760 827
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Apside Sas</u>															Néant ☐ *								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	24060164			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales		ZB										
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie			OD	6 016 574				Dividendes		- Autres réserves		ZD										
	Prélèvements sur les réserves			OE					Autres répartitions				ZE	10 000 000									
	TOTAL I			OF	30076738				Report à nouveau				ZF										
									(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZG	20 076 738									
															ZH	30 076 738							
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :		Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7				VQ															
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR															
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS															
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	49 456 669		52 243 267												
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8				XQ	3 078 611		2 869 192												
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	47 080		28 226												
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	1 085 051		1 005 328												
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV															
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES				ST	2 567 583		3 139 847												
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	56 234 994		59 285 860												
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	398 884		542 887												
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS				9Z	1 802 327		1 836 689												
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	2 201 211		2 379 576												
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)							YY	32 338 499		7 405 485												
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	11 369 587		10 873 064												
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*							OB															
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS															
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1.00 %		1.00 %												
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)					Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG															
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH															
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	2 466 046			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL										
								Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD	1 348 684			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO										
								Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	8	3	4	0	3	0	2	1	5	0	0	0	2

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Apside SasNéant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobiliations *	1 Agencement	884 449			884 449	
	2 Mat transport	129 850			129 850	
	3 Mat informatique	3 755			2 732	1 023
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

I - Im m obili s a t i o n s *		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
		⑦			⑧	⑨	(10)		19 %
I - Im m obili s a t i o n s *	1								
	2	41 503	41 503	41 503					
	3	4 084	3 061	3 061					
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - A u t r e s é l é m e n t s	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+						
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+						
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+						
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			44 564					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)								
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)								
				(A)	(B)			(C)	
					(ventilation par taux)				

Désignation de l'entreprise : Apside Sas

Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3					
	différente (art. 39 quaterdecies N-4					
	1ter et 1 quater du CGI) N-5					
	(à préciser) au titre de : N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Apside SasNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①	②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Apside Sas</u>	Néant ☒ *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Apside Sas				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	1 481
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	163 088 319
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	943 783
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	164 032 102
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	422 869
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	11 367
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	434 236
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	40 561 482
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	13 605 143
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	70 592
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	54 237 217
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	110 229 121
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	110 229 121
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	164 032 102	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY	1 481		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	272 081 454
Période de référence		GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024
Date de cessation				HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs					

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

3 0 9 0 6 5 0 8 4 0 0 0 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Apside Sas

ADRESSE (voie)

4 Place des Ailes

CODE POSTAL

92100

VILLE

Boulogne Billancourt

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

B3

006 401

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

3

Total des lignes P3 + P4

B6

006 401

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

APSIDE ADVANCE

N° SIREN (si société établie en France)

834030215

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

006 401

Adresse :

N°

4

Voie

place des Ailes

Code postal

92100

Commune

BOULOGNE BILLANCOURT

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

3 0 9 0 6 5 0 8 4 0 0 0 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Apside Sas

ADRESSE (voie)

4 Place des Ailes

CODE POSTAL

92100

VILLE

Boulogne Billancourt

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique

SAS

Dénomination

NESIS

N° SIREN (si société établie en France)

7 9 7 4 3 4 9 9 0

% de détention

100.00

Adresse :

N°

120

Voie

Route des Macarons

Code postal

06560

Commune

VALBONNE

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

Apside Technologies

N° SIREN (si société établie en France)

3 3 3 4 5 5 4 0 0

% de détention

96.00

Adresse :

N°

58

Voie

ave du Général Leclerc

Code postal

92100

Commune

BOULOGNE BILLANCOURT

Pays

Forme juridique

SA

Dénomination

APSIDE GENEVE

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

85.00

Adresse :

N°

14

Voie

Rue du Rhône

Code postal

99999

Commune

GENEVE

Pays

Suisse

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

APSIDE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 006 401 €
RCS n° : 309 065 084

4 Place des ailes
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2024

SAS EMARGENCE AUDIT

Capital 56 000 € | RCS PARIS 338 339 872 | Code APE 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Île-de-France

APSIDE

A l'Assemblée Générale de la société **APSIDE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **APSIDE** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La société présente à son actif différents fonds commerciaux non amortissables, comptabilisés et évalués à chaque clôture selon les modalités décrites dans la note « Fonds commercial » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces approches.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13/06/2025

CABINET EMERGENCE AUDIT
Représenté par Yann-Éric PULM
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'W' or 'M' shape enclosed within a circle, with a long horizontal line extending to the right.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	317 164	313 722	3 442	3 442		
	Fonds commercial (1)	17 865 090	6 333	17 858 757	17 858 757		
	Autres immobilisations incorporelles	642 112	640 562	1 551	5 313	3 763-	70. 81-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	6 549 518	4 666 664	1 882 854	2 019 630	136 776-	6. 77-
	Immobilisations en cours	2 280		2 280		2 280	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 284 255		2 284 255	2 284 255		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	3 423 535		3 423 535	3 078 573	344 962	11. 21
	Autres immobilisations financières	536 465		536 465	487 896	48 568	9. 95
	Total II	31 620 419	5 627 281	25 993 138	25 737 867	255 271	0. 99
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	46 920 294	138 864	46 781 430	49 103 033	2 321 603-	4. 73-
	Autres créances	9 071 114	702 630	8 368 485	8 285 079	83 405	1. 01
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	13 688 423		13 688 423	16 836 880	3 148 457-	18. 70-
	Charges constatées d'avance (3)	528 621		528 621	754 688	226 066-	29. 95-
	Total III	70 208 453	841 494	69 366 959	74 979 680	5 612 720-	7. 49-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	2 562		2 562	2 562		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	101 831 435	6 468 775	95 362 660	100 720 109	5 357 449-	5. 32-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 006 401) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 006 401		1 006 401			
	Réserves						
	Réserve légale	124 256		124 256			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	3 241		3 241			
	Report à nouveau	20 076 738		24 060 164		3 983 426-	16. 56-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 113 644		6 016 574		1 902 930-	31. 63-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	133 187		133 187			
Total I		25 457 467		31 343 823		5 886 356-	18. 78-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	344 657		145 635		199 022	136. 66
	Total III	344 657		145 635		199 022	136. 66
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	1 087 141		32 113		1 055 027	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	12 844 365		7 156 657		5 687 708	79. 47
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 419 607		15 688 355		1 731 252	11. 04
Comptes de Régularisation	Dettes fiscales et sociales	24 495 619		28 283 387		3 787 768-	13. 39-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	12 257 746		15 948 967		3 691 222-	23. 14-
	Produits constatés d'avance (1)	1 456 041		2 121 153		665 112-	31. 36-
	Total IV	69 560 518		69 230 633		329 885	0. 48
	Ecart de conversion passif (V)	17		17			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	95 362 660		100 720 109		5 357 449-	5. 32-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 69 560 518 69 230 633

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	163 088 119	200	163 088 319	179 784 958		16 696 640-	9. 29-
Chiffre d'affaires NET	163 088 119	200	163 088 319	179 784 958		16 696 640-	9. 29-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			47 301	53 404		6 103-	11. 43-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 091 714	130 989		960 725	733. 44
Autres produits			1 366 652	1 483 008		116 356-	7. 85-
Total des Produits d'exploitation (I)			165 593 986	181 452 359		15 858 373-	8. 74-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			223 519	38 114		185 406	486. 46
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			56 234 994	59 285 860		3 050 866-	5. 15-
Impôts, taxes et versements assimilés			2 201 211	2 379 576		178 365-	7. 50-
Salaires et traitements			70 758 248	77 844 306		7 086 058-	9. 10-
Charges sociales			29 068 886	31 894 653		2 825 768-	8. 86-
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			612 537	711 060		98 522-	13. 86-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				76 625		76 625-	100. 00-
Dotations aux provisions							
Autres charges			70 592	114 109		43 517-	38. 14-
Total des Charges d'exploitation (II)			159 169 986	172 344 302		13 174 316-	7. 64-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			6 423 999	9 108 057		2 684 058-	29. 47-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	323	974	142	291	181 683	127. 68
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	323	974	142	291	181 683	127. 68
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	589	199	59	715	529 483	886. 68
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	589	199	59	715	529 483	886. 68
2. Résultat financier (V-VI)	265	225-	82	576	347 801-	421. 19-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6	158 774	9	190 633	3 031 859-	32. 99-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	70	000	10	106	59 894	592. 64
Produits exceptionnels sur opérations en capital	45	587	17	900	27 687	154. 67
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	115	587	28	006	87 580	312. 72
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	872	741	369	968	502 773	135. 90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1	023			1 023	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1	127 819	27	237	1 100 582	NS
Total VIII	2	001 584	397	206	1 604 378	403. 92
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1	885 997-	369	199-	1 516 798-	410. 83-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	249	878	1	406 059	1 156 181-	82. 23-
Impôts sur les bénéfices (X)	90	745-	1	398 801	1 489 546-	106. 49-
Total des produits (I+III+V+VII)	166	033 546	181	622 657	15 589 110-	8. 58-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	161	919 902	175	606 083	13 686 181-	7. 79-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4	113 644	6	016 574	1 902 930-	31. 63-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Dossier N° 001033 en Euros. IGREC

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Détail des produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X
Détail des charges constatées d'avance	X
Détail des produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X
Variation des capitaux propres	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

Liste des filiales et participations	X
--------------------------------------	---

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 95 362 659.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 163 088 318.83 Euros et dégageant un bénéfice de 4 113 644.21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Opération de fusion à compter du 08/04/2025 placée sous le régime de l'article 236-11-1 du Code de commerce, de la société Apside (société absorbante) et des sociétés Apside Infrastructure, Apside Nord, Apside Top et HTI (sociétés absorbées) par voie d'absorption des secondes par la première.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale

Les modalités de répartition de l'impôt calculé sur le résultat d'ensemble sont fondées sur le principe de la neutralité visant à replacer la société dans la situation qui aurait été la sienne si elle n'avait pas été membre du groupe intégré et était demeurée imposée distinctement.

- Le périmètre d'intégration fiscale est constitué de la façon suivante :
- Société mère tête de groupe : Apside Advance
 - Société filiales : Apside SAS, Apside Technologies, HTI, Apside Nord, Apside Infrastructure, Aspide Top, Apsid'EA, PGCE.

Information concernant les parties liées

Cette information n'est pas fournie compte tenu du fait que les transactions entre les parties liées ont une importance significatives mais sont conclues à des conditions normales.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	18 824 367		
Installations générales agencements aménagements divers	2 219 682		492 232
Matériel de transport	1 133 164		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 501 337		206 958
Emballages récupérables et divers	14 200		
Immobilisations corporelles en cours			2 280
TOTAL	6 868 383		701 470
Autres participations	2 284 255		
Prêts, autres immobilisations financières	3 566 469		434 117
TOTAL	5 850 724		434 117
TOTAL GENERAL	31 543 474		1 135 587

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			18 824 367	
Installations générales agencements aménagements divers		884 450	1 827 464	
Matériel de transport		129 850	1 003 314	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 755	3 704 540	
Emballages récupérables et divers			14 200	
Immobilisations corporelles en cours			2 280	
TOTAL		1 018 055	6 551 798	
Autres participations			2 284 255	
Prêts, autres immobilisations financières		40 587	3 960 000	
TOTAL		40 587	6 244 255	
TOTAL GENERAL		1 058 641	31 620 419	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		950 521	3 763		954 284
Installations générales agencements aménagements divers		1 321 551	390 263	884 450	827 364
Matériel de transport		768 295	136 872	129 850	775 317
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 758 907	307 808	2 732	3 063 983
TOTAL		4 848 753	834 943	1 017 031	4 666 664
TOTAL GENERAL		5 799 274	838 706	1 017 031	5 620 948
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 763				
Instal.générales agenc.aménag.divers	390 263				
Matériel de transport	136 872				
Matériel de bureau informatique mobilier	307 808				
TOTAL	834 943				
TOTAL GENERAL	838 706				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	133 187				133 187
TOTAL	133 187				133 187

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	100 000	242 095	0		342 095
Pertes de change	2 562				2 562
Autres provisions pour risques et charges	43 073		43 073		
TOTAL	145 635	242 095	43 073		344 657

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	6 333				6 333
Sur comptes clients	138 864				138 864
Autres provisions pour dépréciation		702 630			702 630
TOTAL	145 197	702 630			847 827
TOTAL GENERAL	424 020	944 725	43 073		1 325 671
Dont dotations et reprises exceptionnelles		901 652			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	3 423 535	0-	3 423 535
Autres immobilisations financières	536 465	0-	536 465
Clients douteux ou litigieux	166 637	166 637	
Autres créances clients	46 753 657	46 753 657	
Personnel et comptes rattachés	76 310	76 310	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 200	22 200	
Impôts sur les bénéfices	30 489	30 489	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 306 913	3 306 913	
Divers état et autres collectivités publiques	42 721	42 721	
Groupe et associés	2 518 732	2 518 732	
Débiteurs divers	3 073 749	3 073 749	
Charges constatées d'avance	528 621	528 621	
TOTAL	60 480 030	56 520 030	3 960 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 087 141	1 087 141		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 419 607	17 419 607		
Personnel et comptes rattachés	6 988 720	6 988 720		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 151 172	6 151 172		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 557 532	10 557 532		
Autres impôts taxes et assimilés	794 631	794 631		
Groupe et associés	12 847 929	12 847 929		
Autres dettes	12 257 746	12 257 746		
Produits constatés d'avance	1 456 041	1 456 041		
TOTAL	69 560 518	69 560 518		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	1 006 401			1 006 401

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Facilité Informatique			3 346 464	3 346 464	
Hti finance			177 694	177 694	
Erg imc			4 044 944	4 044 944	
Bordeaux			33 386	33 386	
Qualipse			1 523 747	1 523 747	
Elanz centre			12 160	12 160	
Total			9 138 395	9 138 395	

Adessium: 15.000

Up & Line: 6.400

Le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 modifie le règlement 2014-03 relatif au PCG, pour les exercices ouverts depuis le 1er janvier 2016, et notamment pour ce qui concerne l'évaluation des fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux sont amortis suivant le mode linéaire s'ils ont une durée de vie limitée, et selon les méthodes suivantes :

- Sur une durée de 10 ans si la durée de vie ne peut être déterminée de manière fiable.
- Sur la durée d'utilisation prévue lorsque cette dernière est connue.

Lorsque la durée d'utilisation n'est pas limitée, les fonds commerciaux ne sont pas amortis.

La durée d'utilisation des fonds commerciaux inscrits à l'actif de notre société n'est pas limitée dans le temps. Dans ce contexte, ces derniers n'ont fait l'objet d'aucun amortissement depuis le 1er janvier 2016.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Toutefois, Un test de dépréciation a été mis en œuvre conformément au règlement ANC 2015-06, permettant ainsi de comparer la valeur nette comptable de ces fonds commerciaux inscrits à l'actif avec la valeur actuelle de ces derniers au 31 décembre 2022.

Au cas d'espèce de notre société, le test de dépréciation mis en œuvre n'a fait ressortir aucune perte de valeur à appréhender dans les comptes annuels au 31 décembre 2024.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Conformément au règlement ANC n° 2015-06, la société a réexaminé les durées d'amortissement de ses immobilisations. Ces dernières correspondaient aux durées réelles d'utilisation et n'ont donc pas été modifiées.

Un amortissement exceptionnel est constaté, le cas échéant, pour prendre en compte les dépréciations complémentaires résultant d'une réduction de la durée de vie des immobilisations.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations générales, agenc	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	de 3 ans à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Logiciel	Linéaire	de 1 an à 3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 064 163
Autres créances	1 033 000
Total	4 097 163

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	3 064 163
Fournisseurs avoirs à recevoir	990 279
Etat produit à recevoir	42 721
Intérêts compte courant	323 818
Total	4 420 981

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 119
Emprunts et dettes financières diverses	553 418
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	943 024
Dettes fiscales et sociales	9 444 783
Autres dettes	2 508 150
Total	13 458 494

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
Frais bancaires	9 119
Intérêts compte courant	553 418
Fournisseurs factures non parvenues	943 024
Congés payés	4 105 186
RTT	677 009
Prime 1/4mois	585 045
Primes	804 527
Personnel autres charges	159 451
Indemnité licenciement	84 627
Charges sociales sur congés payés	1 590 129
Charges sociales sur RTT	262 237
Charges sociales sur prime 1/4 mois	226 615
Charges sociales sur primes	311 630
Charges sociales sur participation	50 787
Autres charges sociales à payer	25 388
Budget oeuvres sociales	8 205
Budget comité d'entreprise	10 214
Etat charges à payer	363 519
Taxe d'apprentissage	61 597
Formation	104 625
Adesatt	13 991
Clients avoirs à établir	2 508 151
Total	13 458 494

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Abonnement internet	2 655		
Achat matériel	7 744		
Actions publicitaires	200		
Charges locatives	58 461		
Cotisations diverses	6 085		
Documentation générale	891		
Forums et expositions	8 000		
Frais colloques, formations	5 785		
Honoraires	17 791		
Location immobilière	313 260		
Location logiciel licence	11 604		
Maintenance	8 317		
Médecine du travail	10 331		
Etudes et prestations	35 801		
Assurances	10 493		
Réception	330		
Taxe foncière	16 529		
Voyages et déplacements	14 344		
Total	528 621		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA contrôle contrats	1 456 041		
Total	1 456 041		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	2 284 255		
Créances clients et comptes rattachés	19 544 527		
Autres créances	3 494 300		
Emprunts et dettes financières diverses	12 844 365		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 851 424		
Autres dettes	129 900		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	25 327 249
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	6 016 574
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	31 343 823
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	31 343 823
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	3 983 426-
Autres variations	1 902 930-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	25 457 467
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	5 886 356-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	5 886 356-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestation de service	144 256 724
Prestation BAL	18 738 241
Frais refacturés	187 041
Frais refacturés BAL	106 879
Location	380 769
Remise sur prestation	1 431 995-
Produits annexes	250 213
Prestation formation	600 447
Total	163 088 319

Répartition par secteur géographique	Montant
Prestations réalisées en France	160 749 138
Prestations réalisées UE et Export	2 339 181
Total	163 088 319

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1 258
Agents de maîtrise et techniciens	306
Total	1 564

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	589 199	323 974
Dont entreprises liées	553 438	323 819

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	6 158 775	1 539 694
Résultat exceptionnel (hors participation)	1 885 997-	471 499-
Résultat comptable (hors participation)	4 272 777	1 068 194

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 58 120 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	3 185 188
Total (1)	3 185 188

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de l'engagement de retraite est estimé au 31/12/2024 à 3 185 188 euros.

Cette évaluation est calculée selon la norme IAS19 avec la méthode IFRIC. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire des droits à prestations.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,40%
- Taux de rotation du personnel : 17.36%
- Taux de progression annuel des salaires : entre 1% et 3%
- Taux de charges sociales : 38.50%
- Table de mortalité : INSEE F 2016-2018

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	5 695 315
- participation des salariés	249 878
- organic	234 689
Total des allègements	6 179 882

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
APSIDE ADVANCE	SAS	60 261 049	4 place des Ailes Boulogne Billancourt

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Apside Sas
92100 Boulogne Billancourt

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%			100.00								
- SAS NESIS											
- SAS Apside Technologies	160 000	508 576	96.00	2 200 602	2 200 602			31 822 150	145 052-		
- SA APSIDE GENEVE	85 497	1 348 720	85.00	83 653	83 653			8 402 220	384 000		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produit de cession	45 587	775200
- Indemnités	70 000	771800
Total	115 587	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités et amendes	38 520-	671200
- Indemnités de rupture	911 261	671800
- VNC	1 023	675200
- Dotations suite mise au rebut	226 168	687100
- Provision pour litige	199 022	687500
- Provision dépréciation compte courant	702 629	687500
Total	2 001 583	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursement assurance	11 367
Transfert de charges de personnel	957 676
Avantages en nature	122 672
Total	1 091 715

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/ 12/ 2020	31/ 12/ 2021	31/ 12/ 2022	31/ 12/ 2023	31/ 12/ 2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 006 401	1 006 401	1 006 401	1 006 401	1 006 401
Nbre des actions ordinaires existantes	1 006 401	1 006 401	1 006 401	1 006 401	1 006 401
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	139 945 129	159 964 190	174 854 323	179 784 958	163 088 319
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 826 510	12 982 180	10 133 153	9 636 356	6 013 134
Impôts sur les bénéfices	1 715 527	2 952 993	1 779 843	1 398 801	90 745-
Participation des salariés au titre de l'exercice	1 044 880	1 781 811	1 150 675	1 406 059	249 878
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 094 980	7 453 511	6 358 977	6 016 574	4 113 644
Résultat distribué					10 000 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	5. 03	8. 19	7. 16	6. 79	5. 82
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4. 07	7. 41	6. 32	5. 98	4. 09
Dividende distribué à chaque action					9. 94
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 696	1 742	1 810	1 756	1 564
Montant de la masse salariale de l'exercice	68 475 407	72 234 592	78 178 112	77 844 306	70 758 248
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	26 001 191	29 065 616	31 374 062	31 894 653	29 068 886